UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Les risques en mission à l'étranger

Université Jean Moulin Lyon III

Service Hygiène et Sécurité

I. SOMMAIRE

II. Définition et encadrement de la mission 3

A. Définition de la mission 3

B. Encadrement de la mission 3

III. Les principaux risques 4

IV. Vigilance avant de partir 4

V. Consignes particulières concernant le matériel informatique 5

A. Avant de partir en mission 5

B. Pendant la mission 5

C. Au retour de la mission 5

VI. Vigilance pendant le déplacement 6

A. En avion 6

B. En train 6

C. En voiture ou en deux roues 6

VII. Vigilance pendant la mission 7

A. Insectes et animaux 7

B. Autres points de vigilance 7

VIII. Vigilance au retour de la mission 7

IX. Annexes 8

A. Documents administratifs 8

B. Matériel de premiers secours 8

C. Dossier obligatoire d'analyse de risques 9

II. DEFINITION ET ENCADREMENT DE LA MISSION

A. DEFINITION DE LA MISSION

Est en mission l'agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Sauf fonctions particulières pour lesquelles un ordre de mission n'est pas exigé, le départ en mission nécessite un ordre de mission préalable qui doit répondre aux besoins du service.

La responsabilité de l'établissement et/ou du chef d'établissement, en cas de dommage survenant à l'agent au cours de la mission, ne peut être recherchée que s'il est établi que l'autorité administrative était informée de l'existence de la mission et l'avait préalablement autorisée via l'établissement d'un ordre de mission.

B. ENCADREMENT DE LA MISSION

Les conditions d'autorisation de la mission – par délivrance obligatoire d'un ordre de mission par le directeur de l'unité de recherche – dépendront de la classification établie par le ministère des affaires étrangères dans sa rubrique « Conseils aux Voyageurs ».

Il vous faudra toujours avoir l'ordre de mission sur vous, du moment de votre départ jusqu'à votre retour.

Les pays et zones classés « **vert** » demandent une vigilance normale et les pays classés « **jaune** » demandent une vigilance renforcée.

Les pays et zones classés « **orange** » sont déconseillés sauf raison impérative. Pour ces endroits, il faut une autorisation préalable du président de l'université qui pourra l'assortir de mesures d'accompagnements. Au retour, il est nécessaire de faire un retour d'expériences complet auprès du président de l'université.

Les pays et zones classés « **rouge** » sont formellement déconseillés. Pour ces endroits, le déplacement est interdit sauf autorisation du président de l'université après instruction et avis du fonctionnaire de défense et de sécurité de l'université. Dans le cadre de l'instruction,

il est obligatoire de remplir un dossier d'analyse de risque obligatoire (disponible en annexe) ainsi qu'un argumentaire sur la nécessité de la mission. Des restrictions ou des mesures d'accompagnements peuvent être décidées. Au retour, il est nécessaire de faire un retour d'expériences complet auprès du président de l'université.

III. LES PRINCIPAUX RISQUES

En mission, il y a trois principales sources de risques :

- Les moyens de transport : accidents, chocs, variations de pression, postures, fatigue…
- L'environnement de travail : climats, santé, géopolitique, isolement…
- Les activités de terrain liées à la mission : chimiques, travail en hauteur, électrique…

IV. VIGILANCE AVANT DE PARTIR

> S'inscrire sur le fil Ariane du ministère des affaires étrangères
> Prendre connaissance des grandes lignes de la législation locale
> S'informer sur la situation et les risques politiques, climatiques, sanitaires…
> Réunir les documents administratifs listés en annexe
> Effectuer éventuellement un bilan médical, les rappels de vaccins nécessaires
> Prendre, via la direction des ressources humaines, un rendez-vous avec la médecine de prévention si vous partez dans une zone sanitaire sensible ou si votre mission inclus des actions pouvant avoir un impact sur votre santé
> Contacter votre caisse de sécurité sociale, votre mutuelle ainsi que votre assurance pour les renseignements concernant votre éventuelle prise en charge en cas de besoin de rapatriement ou de soin.
> Vérifier les conditions de validité de votre assurance et de votre permis de conduire
> Préparer éventuellement une trousse de secours comme composée en annexe
> Prévoir et garder dans un bagage à main vos médicaments pour la durée du séjour ainsi qu'une ordonnance en français et en anglais avec la dénomination des molécules internationales

V. CONSIGNES PARTICULIERES CONCERNANT LE MATERIEL INFORMATIQUE

A. AVANT DE PARTIR EN MISSION

> Prévoir, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériel informatique dédié (téléphone, ordinateur, clé USB…)
> Sauvegarder les données que vous emportez et laisser la sauvegarde en lieu sur
> Eviter de partir avec des données sensibles
> Utiliser un filtre de protection écran pour votre ordinateur/tablette/smartphone
> Marquer votre matériel et les moyens de protection comme les housses ou sacs d'un signe distinctif sobre (ex : une gommette) permettant de le reconnaitre

B. PENDANT LA MISSION

> Ne vous séparez jamais de votre matériel, de vos fichiers ou encore de vos effets personnels
> Protéger l'accès de vos appareils par des mots de passe forts
> Utiliser un logiciel de chiffrement pour sécuriser vos données informatiques
> Effacer régulièrement vos historiques d'appels et de navigations
> En cas d'inspection et/ou de saisie de votre matériel et/ou de vos fichiers par les autorités, ou en cas de perte ou de vol, informer sans délai l'université
> Ne pas utiliser les équipements qui vous sont offerts (ex : clé USB)
> Ne pas connecter votre matériel à un autre matériel (postes, supports amovibles…) qui n'est pas de confiance
> Ne pas recharger votre matériel sur les bornes électriques en libre-service

C. AU RETOUR DE LA MISSION

> Transférer vos données de manière sécurisée (ex : chiffrement)
> Effacer vos historiques d'appels et de navigations
> Analyser ou faire analyser votre matériel (antivirus, anti espiogiciels…)

> Changer tous les mots de passe utilisés pendant votre voyage en gardant un fort niveau

VI. VIGILANCE PENDANT LE DÉPLACEMENT

A. EN AVION

> Respecter les restrictions de transports en soute et en cabine
> Eviter les lentilles de contact
> Boire régulièrement, marcher et éviter la prise de somnifère
> Au départ, mettre votre montre à l'heure du lieu de destination
> Eviter les réunions importantes dans les 24 heures suivants votre arrivée

B. EN TRAIN

> Respecter les restrictions de transports de bagages
> Garder vos effets personnels avec vous

C. EN VOITURE OU EN DEUX ROUES

> Porter obligatoirement la ceinture de sécurité et/ou le casque
> Ne pas utiliser de téléphone avec ou sans kit main libre
> Avoir sur vous votre assurance et votre permis de conduire

VII. VIGILANCE PENDANT LA MISSION

A. INSECTES ET ANIMAUX

- ✓ Porter des vêtements longs et imprégnés de répulsifs
- ✓ Imprégner de répulsif les lits et les moustiquaires
- ✓ Prévoir, en cas d'allergie connue, votre kit personnel
- ✓ Porter des chaussures fermées et montantes, et frapper le sol en marchant
- ✓ Ne pas dormir sur le sol
- ✓ Porter des gants pour manipuler les végétaux, minéraux ou animaux
- ✓ Ne pas laisser sécher le linge en extérieur
- ✓ Ne pas approcher et ne pas toucher de cadavres d'animaux
- ✓ En cas de morsure, prendre en urgence les mesures qui s'imposent

B. AUTRES POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Consulter un médecin pour tous les travaux à plus de 3000 mètres d'altitude, pour les activités de plongée ou pour toute autre situation demandant un avis médical
- ✓ Eviter l'exposition au soleil entre 11h et 15h
- ✓ S'alimenter et boire régulièrement en prenant garde d'éviter les produits à risque (glaçons, charcuterie, produits laitiers, fruits de mer…)
- ✓ Renouveler régulièrement les protections solaires (notamment les crèmes)
- ✓ Respecter les consignes de sécurité habituelles et particulières
- ✓ Etre attentif aux risques de nature politique (terrorisme, enlèvement, contrefaçon…)
- ✓ Garder avec vous tous vos effets personnels
- ✓ Surveiller attentivement les données informatiques ou sur papier
- ✓ Se protéger lors de tout rapport sexuel
- ✓ Eviter tout contact avec du sang ou des produits du corps

VIII. VIGILANCE AU RETOUR DE LA MISSION

> Ne pas transporter de produits de contrefaçon, de contrebande, de drogues…
> Alerter de tout événement anormal survenu lors de votre séjour
> Consulter en urgence en médecin en cas de fièvres, de fatigue inexpliquée, de diarrhée ou de toute autre situation anormale

IX. ANNEXES

A. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- ✓ Carte nationale d'identité en cours de validité et/ou passeport en cours de validité
- ✓ Permis de conduire en cours de validité (éventuellement)
- ✓ Visa en cours de validité (éventuellement)
- ✓ Attestation(s) d'assurance(s) en cours de validité
- ✓ Ordre de mission
- ✓ Carnet de vaccination (éventuellement)
- ✓ Titres de transport
- ✓ Certificat de séronégativité VIH (pour les pays listés sur le site AIDES)
- ✓ Ordonnance médicale en français et en anglais
- ✓ Numéro de téléphone de l'ambassade ou du consulat
- ✓ Numéro de téléphone de l'université
- ✓ Numéro de téléphone de l'assurance
- ✓ Numéro d'urgence d'assistance rapatriement (conseillé)

B. MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS

Préconisations à adapter

- ✓ Trousse de premiers secours (pince à épiler, compresses stériles, bandages, désinfectant, collyre, sérum physiologique, pansements stériles, thermomètre, préservatif, ciseaux, sutures stériles…)
- ✓ Médicaments contre douleur, fièvre, diarrhée et insomnie
- ✓ Traitement antipaludique préventif
- ✓ Répulsif cutané et vestimentaire contre les insectes
- ✓ Crème solaire et crème contre les brûlures
- ✓ Lunettes de vue de secours et lunettes de soleil
- ✓ Médicaments personnels et ordonnance médicale en français et en anglais

- ✓ Nécessaire pour transfusion sanguine et matériel à usage unique (seringues, aiguilles, perfusion, suture.

C. DOSSIER OBLIGATOIRE D'ANALYSE DE RISQUES

A remplir si vous partez dans un pays déconseillé ou formellement déconseillé.

Le dossier obligatoire d'analyse de risques doit comporter les renseignements suivants :

- Le prénom et le nom de la personne demandant la mission
- Le lieu, les dates et la durée de la mission
- Le numéro et/ou le mail pour contacter la personne en mission en cas d'urgence
- La mention manuscrite suivante : « J'atteste avoir pris connaissance de la 'fiche pays' disponible sur le site du ministère des affaires étrangères. »
- L'expérience du terrain du missionnaire : bonne ou restreinte
- Les conditions d'hébergement et d'alimentation : standard (ex : hôtel), chez l'habitant ou bivouac itinérant
- Les conditions d'environnement : ambiance thermo-hygrométrique (moyenne ou extrême), haute altitude, embarquement, hyperbarie, pathologie(s) endémique(s)
- Les conditions techniques d'activité professionnelle : modes de transports envisagés, activités de terrain (si oui, en zone urbaine ou rurale), travail isolé ou en équipe, travail « de bureau », enquête auprès des populations, expositions spécifiques dans le cadre des activités de terrain (dangers physiques, chimiques, biologiques ou autres)
- La liste des fournitures à fournir (ou à aider de constituer) à la personne demandant la mission : moyen de communication, trousse de secours d'urgence, informations/formations, équipements de protection individuelle
- Les autres mesures de prévention souhaitée
- L'attestation et le cachet d'un médecin autorisant le voyage
- Les observations supplémentaires éventuelles
- La date, l'identité et la signature du demandeur
- La date, l'identité et la signature du chef de service